



CHANGE DE LA BOURSE

Société Financière
3, place du Général de Gaulle
13001 Marseille
Téléphone : 04 91 13 09 00
Télécopie : 04 91 13 09 09
nos informations financières :
<http://www.PRLine.com>

1998

CHANGE DE LA BOURSE





La Réalité

La maîtrise de la gestion de nos actifs est une référence pour notre clientèle boursière. Avec plus de 110 millions de francs de fonds propres, la société possède une réelle expérience des marchés et des techniques boursières ainsi qu'une connaissance des différents intervenants.

Dans un espace accueillant et chaleureux, dotés de moyens d'information en temps réel, nos chargés de clientèle, proches des marchés, vous assistent quotidiennement dans la valorisation de votre portefeuille. Leur disponibilité et la qualité de leurs conseils optimisent votre patrimoine.

Nouvelles législations, nouveaux produits, ouverture de nouveaux marchés, autant de sujets que vous pouvez aborder avec nos conseillers en profitant pleinement de leur professionnalisme.

La Participation dans La Française des Jeux

Lié depuis l'origine aux activités de jeux, Change de la Bourse détient 2,626 % du capital de la Française des Jeux et siège à son conseil d'administration.

L'Évasion

100 000 opérations, plus de 300 millions de francs échangés à ses guichets : Change de la Bourse occupe une place de leader sur la place marseillaise pour toutes les transactions sur or et devises.



Gestion de Portefeuilles

- *Ordres de bourse*
- *Valeurs françaises*
- *Obligations*
- *Cours en temps réel*
- *Indices européens*
- *Rapport des sociétés cotées*
- *Etudes graphiques*
- *Analyses financières*
- *Indices mondiaux*
- *Actions*
- *Valeurs étrangères*
- *Options négociables*
- *Introductions en bourse*

Change Voyages

- *Billetterie toutes destinations : air, fer, mer, route*
- *Chèques de voyages*
- *Croisières, séjours, week-ends*
- *Délivrance immédiate de devises aux meilleures conditions*
- *Contrat d'assistance*
- *Achat, vente de tous billets*
- *Séminaire, congrès*
- *Opérations sur or et argent*
- *Assurance et annulation*
- *Transferts à l'étranger de devises*
- *Réservations hôtelières*
- *Locations de voitures*

Avec une fréquentation en forte augmentation et une progression constante du budget consacré aux vacances, Voyages Beauvau développe de plus en plus ses activités vers les particuliers et les entreprises.

Dans un lieu unique, Change de la Bourse et Voyages Beauvau vous offrent un service complet en répondant à vos attentes en terme de voyages d'affaires et de séjours touristiques.

Dans toutes leurs activités, Change de la Bourse et Voyages Beauvau partagent des savoir-faires, une exigence de qualité et une expérience de plusieurs années, mis au service d'une clientèle curieuse, informée et évolutive.

Le Titre en Bourse



Introduite à la Bourse de Marseille en 1985, Change de la Bourse est une société cotée sur le Second Marché.

Le nombre de détenteurs du titre est de 4670, dont 48,56 % dans le public suivant une enquête réalisée sur notre demande auprès de la Sicovam sur notre actionnariat.

Principaux indicateurs de gestion	1994	1995	1996	1997	1998	
Résultats et situation patrimoniale au 31.12 <i>(en millions de francs)</i>						
Produit d'exploitation bancaire	67,8	50,5	48,1	49,7	50,2	7,65
Produit net bancaire	62,8	43,7	38,6	36,5	32,9	5,02
Résultat courant avant impôt	41,5	19,5	17,1	15,5	14,7	2,24
Bénéfice social	37,6	14,0	13,9	12,8	11,8	1,80
Capitaux propres avant répartition	148,2	135,9	123,4	122,6	121,7	18,55
Fonds propres après affectation des résultats	121,9	109,5	109,7	109,9	109,0	16,62
Capitalisation boursière	242,9	253,4	275,6	242,0	200,6	30,58
Pour une action <i>(base 1 056 000 actions ; en francs)</i>						
Bénéfice social	35,61	13,33	13,18	12,15	11,16	1,70
Dividende	25,00	25,00	13,00	12,00	12,00	1,83
Avoir fiscal	12,50	12,50	6,50	6,00	6,00	0,91

Le nombre de titres échangés en 248 séances de bourse est de 165 458 titres pour 35,53 millions de francs de capitaux. La société a racheté et détient, au 31 décembre 1998, 7 009 actions pour effectuer dans le cadre réglementaire des opérations de régularisation de cours.

Cours de Bourse	1994	1995	1996	1997	1998	
<i>(base 1 056 000 actions ; en francs)</i>						
Dernier	230,00	240,00	261,00	229,20	190,00	28,97
Plus haut	261,28	255,00	349,00	295,00	250,00	38,11
Plus bas	205,00	195,00	241,10	189,80	176,00	26,83
Moyen	256,25	224,87	276,89	244,66	214,04	32,63

En 1998, le rendement de l'action Change de la Bourse comparé au cours moyen s'établit à 8,41 %.





CHANGE DE LA BOURSE

Rapport Annuel 1998

**Assemblée Générale Ordinaire
du 25 Mai 1999**

S O M M A I R E

Rapport de gestion	3
Programme de rachat : note d'information	10
Rapports des commissaires aux comptes	12
Résolutions	14
Principes et Méthodes comptables d'évaluation	15
Bilans comparés	17
Comptes de résultat comparés	18
Notes annexes	20
VOYAGES BEAUVAU	24

Mesdames, Messieurs, chers actionnaires

Conformément à la loi et à vos statuts, nous vous avons réunis en assemblée pour délibérer sur notre gestion au cours de l'exercice 1998, en approuver les comptes et en affecter le résultat et, enfin, renouveler le mandat de l'un de vos administrateurs et ceux de l'ensemble de vos commissaires aux comptes.

Le résultat social de l'exercice est de 11 781 683,96 francs (10,72 % des fonds propres disponibles au 1er janvier 1998 après distribution afférente à l'exercice 1997), en baisse de 8,2 % par rapport à celui de 1997 (12 836 132,81 francs) et de 15,3 % par rapport à celui de 1996 (13 914 014,76 francs). Le produit brut bancaire est passé de 49 611 388,71 francs à 50 228 600,94 francs (+ 1,24 %), tandis que le produit net bancaire est revenu de 36 533 833 francs à 32 900 423 francs. Le présent rapport tente d'explicitier ce résultat, et ses différentes composantes, en le replaçant dans son contexte.

Ces explications vous permettront tout à l'heure, lors du vote des résolutions, de nous témoigner votre soutien en approuvant notre initiative. Confiant dans l'avenir de la société, votre Conseil vous propose en effet de maintenir, malgré le recul du résultat, le dividende à 12 francs par action (auxquels s'ajouteront 6 francs d'avoir fiscal pour les bénéficiaires personnes physiques et 5,40 francs pour les autres) par prélèvement d'un peu moins d'un million de francs sur le report à nouveau disponible. La distribution globale représentera 12 672 000 francs.

Activité de la société en 1998

1°) Les jeux et loteries

a) les jeux

En 1998, La Française des Jeux a encaissé 35,7 GF d'enjeux (contre 34,1 GF en 1997), en progression de 4,6 % (1,3 % en 1997), répartis entre le Loto et les jeux on-line pour 14,5 GF (+ 0,5 %) et les jeux instantanés pour 21,2 GF (+ 7,6 %). Ces derniers ont représenté 59,4 % des enjeux, contre 57,7 % en 1997 et 57,2 % en 1996.

L'année 1998 comptait exceptionnellement 53 semaines et 3 vendredis 13 ; par ailleurs quatre nouveaux jeux ont été lancés au cours de cette année, dont le TacOTac TV.

b) La Française des Jeux

Change de la Bourse détient directement 2,626 % de La Française des Jeux.

Conformément au calendrier initial, l'État a réduit au 21 janvier 1998 à 6,1 % le taux de commission attribué à La Française des Jeux (6,4 % au 30 janvier 1997 et 6,6 % au 1er janvier 1996). L'incidence sur son résultat a été d'un peu plus de 100 MF supplémentaires.

Le conseil d'administration de La Française des Jeux a arrêté ses comptes pour l'exercice 1998 le 27 avril 1999. Ceux-ci font apparaître un bénéfice de 330,6 MF, à comparer aux 351,1 MF et 412,9 MF des deux exercices précédents. Sous réserve de l'approbation de ces comptes par l'assemblée générale, votre société aurait vocation à percevoir en 1999 un dividende de l'ordre de 8,7 MF.

c) La Française de Motivation

En 1991, cinq Émetteurs, dont votre société, ont créé Prélo Loisirs, groupement qui détient une participation de 12,96 % dans le capital de La Française de Motivation, société du groupe La Française des Jeux, dont elle assure l'accueil des gagnants et invités du Millionnaire, les voyages des gagnants du Vadoo (jusqu'au 1er mars 1998) ou du Tour du Monde (jusqu'au 1er mars 1999), ainsi que l'organisation des voyages et *incentives* des détaillants et les diverses conventions et séminaires. La Française de Motivation propose également ses services à des sociétés hors du groupe, mais dans des proportions qui, malgré tous ses efforts, sont toujours restées faibles (6,7 % du chiffre d'affaires en 1998).

En 1998, son chiffre d'affaires est de nouveau en baisse (- 9,88 % à 81,9 MF, contre 81 MF annoncés lors de la présentation du budget, chiffre le plus faible depuis la création de la société). Il devrait atteindre 92 MF en

1999. Le résultat reste symboliquement bénéficiaire (0,3 MF en 1998, contre 31 KF en 1997). Il est espéré un profit de 1,1 MF en 1999.

Change de la Bourse détient 40 % des droits au sein de Prélo Loisirs et donc indirectement 5,188 % de La Française de Motivation. Au printemps 1998, Prélo Loisirs a offert de céder cette participation à La Française des Jeux. Cette opération a été autorisée le 8 mars 1999 par arrêté conjoint du Ministre des Finances et du Secrétaire d'État au Budget. Elle va accroître la liberté de gestion de La Française des Jeux dans sa filiale et permettre aux émetteurs de reprendre leur liberté à l'égard d'un groupe où ils ne sentent pas leur présence véritablement désirée. Cette opération devrait se traduire pour Change de la Bourse par une plus-value de participation de l'ordre de 0,25 MF.

d) le Gie PRÉLO

PRÉLO (groupement pour la PRomotion des Émissions de la LOterie nationale) a encore assuré en 1998 la coordination des actions commerciales et publicitaires des Émetteurs et est intervenu comme leur sous-traitant général en assurant l'essentiel de leurs obligations matérielles et financières découlant des différents contrats qu'ils ont conclus avec La Française des Jeux, notamment la collecte et la répartition des recettes correspondantes.

Il a ainsi encaissé pour notre compte, pour nous les rétrocéder, 13 915 KF de commissions au titre des différents jeux instantanés (contre 12 928 KF en 1997) et 6 118 KF au titre des redevances sur le Loto (contre 6 001 KF en 1997) auxquels viennent s'ajouter 1 249 KF provenant du placement de sa trésorerie courante et 78 KF de produits divers, tandis qu'il payait pour notre compte et nous répercutait 10 584 KF de charges liées aux mêmes jeux (contre 9 970 KF en 1997).

Le 26 juillet 1996, Prélo et La Française des Jeux signaient un second avenant à leur contrat du 17 décembre 1991. Cet avenant aboutissait, sous prétexte de faire supporter à Prélo différentes charges, à réduire les ressources des émetteurs, pourtant garanties par un contrat signé en 1988 pour 20 ans. L'approbation de cet avenant n'ayant été obtenue en assemblée générale du groupement que par la volonté des deux seules associations d'anciens combattants, détentrices de plus des deux tiers des droits, quatre émetteurs dissidents, dont Change de la Bourse, ont porté l'affaire fin 1996 devant le Tribunal de Commerce de Paris ; celui-ci a estimé début 1998 que le groupement n'avait pas excédé son objet social ni statué sur des droits qui ne lui appartiennent pas. Les émetteurs dissidents, considérant la motivation de ce jugement pour le moins peu convaincante, en ont interjeté appel. L'arrêt de la Cour d'Appel de Paris, qui doit trancher ce différend, devrait intervenir vers la fin de l'année 1999.

Les charges ainsi imposées en 1998 à Change de la Bourse par La Française des Jeux ont représenté 7 548 KF, venant se rajouter aux 14 030 KF des trois années précédentes. Comme pour les exercices précédents, nous avons pris en considération le caractère contesté de ces facturations et constaté leur répercussion forcée dans nos comptes sous forme d'une provision pour charges. Parallèlement, nous avons constitué une provision pour dépréciation, de même montant, pour compenser le fait que nous avons débité dans nos livres le compte du Gie Prélo pour un montant supérieur à celui dont il s'est reconnu redevable à notre égard dans ses comptes pour 1998, approuvés lors de son assemblée du 27 avril 1999. Nous avons enfin passé une dernière écriture, de même montant, au crédit d'un compte de transfert de charges pour rétablir l'équilibre, considérant que cette charge devrait être effectivement supportée par un tiers non encore identifié.

En 1997, l'administration a contrôlé Prélo. Les redressements subséquents ont été signifiés au groupement fin décembre 1997 et à ses adhérents fin juillet 1998.

Les chefs de redressement rejoignent (avec des motivations différentes) la contestation des émetteurs dissidents quant au bien fondé des charges nouvelles imposées par La Française des Jeux : le vérificateur en rejette la déductibilité du bénéfice imposable comme étant étrangères aux besoins normaux de l'exploitation et refuse, par voie de conséquence, la récupération de la TVA afférente. Prélo, seul redevable de la TVA, a considéré pouvoir limiter à 1 franc la provision constituée dans ses comptes pour 1997 pour faire face à son éventuel reversement, tandis que votre société a constitué en 1997 une provision de 1,4 MF pour impôt sur les sociétés à payer à raison des charges ainsi rejetées par le vérificateur au titre de la période vérifiée (1995) et dont elle conteste elle-même l'imputabilité aux émetteurs. Il n'a pas été jugé nécessaire de compléter cette provision en 1998 ; les discussions conduites par les avocats du Gie Prélo avec l'administration, laisseraient en effet espérer un assouplissement partiel de la position de cette dernière.

e) résultats et perspectives

Le produit net bancaire du secteur des jeux, déterminé avant imputation des frais de personnel afférents à l'exploitation, mais après facturations contestées de La Française des Jeux, et incluant un dividende de La Française des Jeux de 9 216 KF, est ramené à 19 806 KF, à comparer aux 21 213 KF de l'exercice 1997 (dont 10 847 KF de dividende) et aux 20 532 KF de l'exercice 1996 (dont 8 791 KF de dividende).

En 1999, La Française des Jeux, confrontée à l'essor des machines à sous et aux jeux clandestins, entend préparer son activité au basculement à l'Euro et élargir sa gamme de jeux on-line avec, en particulier, de nouveaux modes de prises de jeux actuellement en tests.

Il est ainsi prévu de déployer sur 5 000 des 42 000 points de vente du réseau, *Rapido*, premier d'une nouvelle génération de jeux on-line conçue par La Française des Jeux, et reposant sur un tirage toutes les cinq minutes. Un nouveau jeu informatisé associé à une émission télévisée est prévu pour le printemps.

2°) Le change (or et devises)

Après quatre années de stagnation, nous l'avons souligné l'an passé, le produit net bancaire de nos activités de change a connu une nette progression en 1998, remontant de 7 697 KF à 8 360 KF (+ 8,6 %). Chacune des deux branches du département y a contribué.

La progression la plus spectaculaire est due aux opérations sur métaux précieux (or et argent) dont le tonnage traité a augmenté de 35 % et la marge de 33 % (à 1 636 KF contre 1 227 KF en 1997). Il faut y voir le résultat d'une présence plus active sur les marchés : nous avons appris à mieux profiter de leurs opportunités aléatoires par définition.

La progression des opérations sur devises, pour plus modeste qu'elle soit (+ 2,2 % en nombre de clients, + 3,9 % en marge à 6 724 KF contre 6 470 KF en 1997), est intéressante car elle marque une inversion par rapport au déclin des deux années précédentes. Cette inflexion nous paraît révélatrice des potentialités d'une activité que l'on présente généralement comme inapte à toute évolution : les transactions sur billets de banque et chèques de voyage effectuées pour satisfaire des besoins professionnels ont représenté plus de 18 % du total, proportion que nous entendons accroître au cours des années à venir. Ainsi que nous l'avons annoncé dans notre précédent rapport, un très important industriel du département nous a confié au 1er janvier 1998 la gestion matérielle des avances sur frais de déplacement de ses collaborateurs, en toutes monnaies. Après plus d'un an de fonctionnement, les deux parties, satisfaites, ont décidé de poursuivre leur coopération. Des prestations similaires seront étudiées et proposées à d'autres entreprises. Enfin, des services récents, et encore marginaux, connaissent un bon développement : la marge dégagée sur les opérations de transfert vers l'étranger a progressé de près de 80 %.

Ces résultats sont d'autant plus encourageants qu'il faut bien admettre que le décollage touristique de Marseille est encore à venir, tout au moins pour ce qui concerne les touristes étrangers : la Coupe du Monde de Football n'a fait progresser la fréquentation de nos guichets aux mois de juin et juillet 1998 que de 3,3 % par rapport aux mêmes mois de l'année précédente. Reste que cet événement, dont on sait le retentissement, les célébrations du 26ème centenaire de Marseille et les fêtes de l'an 2000 témoignent de la volonté des autorités locales d'asseoir l'image la plus favorable qui soit de notre ville et de notre département.

L'Euro reste pour le grand public encore largement une monnaie fictive. Son introduction au 1er janvier 1999 n'a pas eu de répercussion sensible sur l'activité et la rentabilité de nos guichets.

Le basculement du 1er janvier 2002, perçu par les uns comme une fatalité, peut s'avérer une formidable opportunité avec les bouleversements qu'il va engendrer dans beaucoup de domaines. Votre Conseil s'emploiera, et s'emploie déjà, à relever ce défi. Le retournement de 1998, espéré durable, nous y encourage.

3°) La gestion pour compte de tiers

L'amélioration du résultat de la branche gestion pour compte de tiers de notre département marchés financiers constatée au cours des deux années précédentes s'est poursuivie au cours de l'année 1998 : les courtages perçus ont ainsi crû de 30 %, après 56 % en 1997, malgré une conservation moyenne en retrait (les produits des droits de garde ont néanmoins augmenté de 7 %).

Au total, le produit brut bancaire de l'activité a progressé de 24,1 %, à 3 807 KF contre 3 069 KF en 1997 (2 100 KF en 1996), tandis que son produit net bancaire augmentait de 15,4 % de 1 224 KF à 1 412 KF (1 025 KF en 1996).

Ce résultat est le plus élevé depuis la reprise de la clientèle de la société de Bourse Ducatel-Duval en 1993. Ramené à l'importance de la conservation, il semble ne plus pouvoir augmenter que difficilement. Le développement de cette activité, dont l'importance stratégique pour notre société a été soulignée tout au long de nos rapports depuis 6 ans, passe donc aujourd'hui par une nécessaire progression de la conservation. À défaut d'opportunité de rachat de clientèle sur Marseille, qui semble avoir retrouvé tout son attrait pour les nombreux opérateurs qui s'y sont réinstallés au cours des dernières années, il nous faut privilégier la croissance interne. Pour ce faire, un plan d'action à court terme est en cours d'élaboration qui vise :

- . à fidéliser notre clientèle existante, par une amélioration de la qualité de nos prestations et un élargissement de leur gamme,
- . à renforcer les moyens matériels dont nous disposons pour ce faire,
- . à être physiquement plus présents sur la place. C'est ainsi que, depuis le début de l'année 1999, nous avons organisé (le 8 janvier) une réunion pour nos clients, qui a réuni au Palais de la Bourse 320 personnes autour de Monsieur Négréanu, Rédacteur en Chef de La Vie Française, et participé à l'un des débats du Forum de l'Investissement (en février), auquel avaient été conviés tous nos actionnaires des Bouches du Rhône.

Pour faciliter la réalisation de cette tâche ambitieuse, plusieurs jeunes collaborateurs propres à conquérir et conserver une clientèle nouvelle ont été récemment embauchés.

Le léger fléchissement de l'activité au cours du 1er trimestre 1999 s'explique par le contraste entre le climat boursier exceptionnel des premiers mois de 1998 et celui, plus tendu, du début de l'année 1999.

4°) Notre trésorerie

Les fonds dont dispose la société, qu'ils proviennent de sa propre trésorerie ou des dépôts de la clientèle, ont toujours constitué une source de revenus justifiant une attention particulière. La baisse vertigineuse des taux d'intérêt en trois ans (facilement supérieurs à 10 % jusqu'en mars 1993, ils sont passés en dessous de 3,5 % depuis l'automne 1996), nous a contraints à réviser notre stratégie de placement et à opter pour une gestion plus dynamique. Depuis mi-1996, un collaborateur est d'ailleurs spécifiquement attaché à cette tâche. La qualité de nos choix et l'engagement d'une proportion très modérée de nos fonds propres nous ont permis jusqu'à l'an passé d'obtenir des résultats très supérieurs à ceux résultant du simple placement au jour le jour de nos disponibilités, sans risque excessif : notre rendement pour l'année 1997 fut ainsi de 6,10 %, pour un taux à trois mois ayant varié entre 3,33 % et 3,69 %. Nous avons prévenu que la baisse des taux à long terme étant terminée, l'obtention d'un résultat similaire constituerait un objectif ambitieux.

Malgré ce, nous avons été assez heureux pour obtenir au cours du 1er semestre 1998 un résultat de 4 186 KF, correspondant à un taux de valorisation de nos liquidités de 8,2 %, justifiant ainsi a posteriori la qualité de nos choix. Leur pertinence, quelle qu'elle soit, ne peut toutefois nous mettre à l'abri d'un retournement brutal du marché venant toucher l'ensemble des opérateurs, comme ce fut le cas au début de l'automne 1998 : si le second semestre fut dans son ensemble négatif, nous enregistrons en définitive pour l'ensemble de l'année un résultat de 2 735 KF (contre 6 306 KF en 1997), correspondant pratiquement à ce que nous aurions obtenu d'un placement au jour le jour de nos disponibilités. Pour insatisfaisant que soit ce résultat, il est inhérent à notre vocation de société financière et l'absence de toute répercussion sur nos comptes de la crise de septembre-octobre 1998 aurait eu au contraire de quoi surprendre nos actionnaires. Ce résultat est véritablement exceptionnel, même si la logique comptable veut qu'il soit classé en résultat courant. Sauf nouvel accident général, par définition toujours imprévisible, l'année 1999 devrait donc apporter un résultat plus confortable, de l'ordre de 4 à 5 MF.

5°) Fiscalité

Il nous a paru intéressant de compléter cette année l'appréciation de nos actionnaires sur notre gestion par quelques indications relatives au poids de la fiscalité que doit supporter notre société.

a) au niveau de La Française des Jeux :

l'État a ramené de 8,8 %, au 31 décembre 1994, à 6,1 % au 1er janvier 1998, le taux de commissionnement octroyé à La Française des Jeux sur les enjeux qu'elle collecte. Ramené au montant de ceux-ci pour 1998 (35,7 GF), cela représente un ponctionnement supplémentaire de près d'un milliard de francs avant impôt, soit pour votre société qui détient 2,626 % de La Française des Jeux un manque à gagner au niveau du dividende perçu (calculé après impôt) de l'ordre de 15 MF ;

b) au niveau de Prélo :

il a déjà été indiqué que les prélèvements opérés par La Française des Jeux au titre de l'avenant n° 2 ont représenté pour le seul Change de la Bourse et avant impôt 7,5 MF en 1998, soit après impôt 4,8 MF, compensé en partie par une distribution supplémentaire de La Française des Jeux en 1999 de 0,9 MF, ramenée à 0,85 MF après impôt ;

c) au niveau de Change de la Bourse :

. la contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés instituée en 1995 représente un prélèvement supplémentaire de 0,5 MF ;

. la baisse du taux de l'avoir fiscal, ramené de 50 % à 45 % depuis 1998, représente un nouveau prélèvement de 0,3 MF ;

. pour être parfaitement exhaustif et objectif, il convient de souligner que notre société ayant, modestement, augmenté ses effectifs au cours de l'année 1998 a pu de ce fait obtenir un allègement de sa contribution additionnelle de ... 1 000 francs !

À prélèvement fiscal constant, le bénéfice social de votre société se serait donc trouvé majoré de près de 20 MF. Il nous semble qu'il fallait que ceci fût acté.

Participations : SARL Voyages Beauvau

Votre société a acquis en 1997, pour 679 KF, 97 % des parts de cette SARL agence de voyages, depuis lors implantée dans son hall clientèle. Son rapport de gestion et ses comptes sont repris intégralement un peu plus loin dans cette plaquette.

Sa facturation a atteint 16 981 KF et les commissions encaissées, qui constituent l'essentiel de son chiffre d'affaires, 1 368 KF. Les produits d'exploitation ont ainsi progressé à un rythme de 38 %, contre 20 % pour l'exercice précédent. L'exploitation, équilibrée, dégage un profit de 36 KF, pour un bénéfice social de 32 KF, après fiscalité (IFA).

Le dynamisme de la société ne semble pas se ralentir, puisque la facturation du 1er trimestre 1999 dépasse de 40 % celle du 1er trimestre 1998. Le résultat pour 1999 devrait progresser plus que proportionnellement.

Une convention générale de mise à disposition et d'utilisation de moyens, que vous avez bien voulu approuver lors de votre assemblée du 26 mai 1997, régit les rapports matériels et financiers entre les deux sociétés. Vos commissaires aux comptes vous en exposeront les incidences tout à l'heure dans leur rapport spécial.

Bilan social

Ce paragraphe n'appelle pas de commentaire particulier. Il convient cependant de mentionner que la société a engagé en 1998 plusieurs nouveaux collaborateurs :

. un ingénieur système dans le domaine informatique, en vue, notamment, du passage à l'an 2000, qui fait l'objet d'un développement particulier un peu plus loin, mais aussi pour permettre la réalisation de plusieurs projets informatiques ambitieux, au regard des dimensions de la société,

. des jeunes diplômés pour renforcer l'activité et le développement de la gestion pour compte de tiers ainsi qu'il a déjà été exposé un peu plus haut.

Le Conseil et la Direction de la société sont heureux de pouvoir ici exprimer leur gratitude pour les efforts accomplis et le dévouement de chacun des collaborateurs, qui ont permis les résultats qui vous sont ici présentés.

Informatique, an 2000 et passage à l'Euro

L'approche de l'an 2000 inquiète fortement : beaucoup de matériels n'étant capables d'enregistrer que les deux derniers chiffres d'une année (millésime) la crainte est forte que nous ne nous réveillons après le 31 décembre 1999 revenus au 1er janvier 1900. Probablement, cette crainte est-elle largement exagérée. Toutefois, comme l'on ne pourra en être certain que passée la date fatidique, le principe de précaution exige que tout soit mis en œuvre d'ici là pour éviter tout risque.

Notre relatif retard informatique se trouve paradoxalement être un atout face à ce problème. Un schéma directeur informatique a été élaboré au printemps 1998. Il a prévu le renouvellement de l'ensemble de l'équipement informatique de la société, matériels autant que logiciels. Quatre grands domaines sont couverts par ce schéma :

. les métiers du titre, en liaison avec notre conservateur, CRÉDIT DU NORD. Le passage à l'Euro s'est fait sans heurts au 4 janvier 1999 et l'ensemble du projet est achevé au 31 mars 1999,

. le change manuel : un nouveau logiciel a été acquis, le matériel correspondant sera mis en place avant la saison d'été 1999,

. l'informatique générale et la bureautique, réalisée avant la fin du printemps 1999,

. l'informatique comptable, nécessitant l'acquisition et la mise en place d'un progiciel extérieur, avant la fin de l'année 1999.

L'ensemble de l'investissement correspondant est d'environ un million de francs. Un ingénieur système a été engagé pour mener à bien les différents projets.

Les autres aspects liés à l'an 2000 (électronique et bureautique) ont été ou sont en cours d'examen. Ils n'inspirent pas de crainte majeure, compte tenu des dimensions réduites du groupe (30 personnes toutes localisées en un seul lieu).

L'impact sur les résultats futurs de la société semble négligeable.

Le titre et la Bourse

Si durant l'année 1998, votre titre n'a pas été autant recherché qu'en 1997 (265 830 actions échangées), ses performances restent tout à fait honorables : 165 458 titres échangés pour 35,5 MF en 248 séances, soit près d'un tiers du flottant au 31 décembre. Comme en 1996, votre société est intervenue sur le marché du titre, dans le cadre de la troisième résolution votée par votre précédente assemblée générale. Elle s'est ainsi portée acquéreur de 7009 actions à un cours moyen de 184,15 francs pour un montant total de 1 298 399,64 francs (dont 7 675, 34 francs de frais de négociation). Au 31 décembre 1998, la société était toujours détentrice de la totalité de ces 7009 actions de 50 francs de nominal, soit 0,66 % du capital, représentant, au cours d'achat, un montant de 1 290 724,30 francs.

Les cours extrêmes ont été 248,60 francs (le 9 juin) et 176 francs (le 22 décembre), pour un cours moyen de 213,93 francs (244,67 francs en 1997). Au 31 décembre, le titre a clôturé à 190 francs, ce qui représente une capitalisation boursière de 201 millions de francs.

L'article 41 de la loi du 2 juillet 1998 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier a profondément modifié les modalités d'intervention d'une société cotée sur le marché de son titre. Il en a assoupli les conditions, tout en exigeant une transparence accrue. Tout projet fait désormais l'objet d'une insertion dans un quotidien d'information financière d'une note d'information visée par la COB ou de son résumé. Cette notice soumise à votre examen, qui se suffit à elle-même, est reproduite in-extenso à la suite du présent rapport. C'est l'objet de la troisième résolution soumise à votre approbation dans un moment. L'autorisation sollicitée sera valable jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle et permettra à votre société, le cas échéant, de se porter acquéreur de titres, à concurrence de 10 % du capital, à un cours ne pouvant excéder 300 francs ou de les recéder ultérieurement sur le marché à un cours ne pouvant être inférieur à 150 francs.

Actionnariat

Conformément aux dispositions de l'article 356-3 modifié de la loi du 24 juillet 1966 et en fonction des informations reçues à ce jour, nous vous communiquons ci-après l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du vingtième des droits de vote à la clôture de l'exercice.

	+ de 1/20	+ de 1/10	+ de 1/5	+ de 1/3	+ de 1/2	+ de 2/3
--	--------------	--------------	-------------	-------------	-------------	-------------

à fin 1998

Daniel LUCIANI

•

Georges MERLE

•

rappel à fin 1997

Daniel LUCIANI

•

Georges MERLE

•

La Française des Jeux •

Nous avons été avisés le 18 mars 1998 que La Française des Jeux avait franchi en baisse le seuil des 5 % des droits de vote le 6 mars précédent. Au 31 décembre 1998, après de nouvelles cessions sur le marché, elle ne détenait plus que 58 796 actions de votre société, représentant 5,57 % de son capital et 3,70 % de ses droits de vote.

Nous n'avons été informés d'aucun autre mouvement important ayant affecté le capital de votre société au cours de l'exercice écoulé ou lors des premiers mois de 1999.

Au 31 décembre dernier, 3 salariés de la société détenaient individuellement 740 actions Change Bourse. Il n'a pas été mis en place de structures de détention collective d'actions de la société par ses salariés ; de même, ceux-ci ne détiennent aucune action frappée d'incessibilité répondant aux cas visés par l'article 157-2 de la loi du 24 juillet 1966.

Conséquences de la loi MAF ; statut de société financière

Dans sa séance du 23 janvier 1998, le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises Financières a confirmé l'agrément de notre établissement en qualité de Société Financière et a élargi ses domaines d'intervention à l'octroi de crédits à sa clientèle, garantis par des avoirs en titres, ou aux membres de son personnel.

Composition du Conseil ; Mandat des Commissaires aux comptes

Le mandat d'administrateur de Monsieur Daniel LUCIANI vient aujourd'hui à expiration. Il semble inutile de présenter Monsieur Daniel LUCIANI, administrateur de votre société depuis sa transformation en Société Anonyme le 3 avril 1957 et Président-Directeur Général du 23 mai 1964 au 31 mars 1996. Il est donc apparu à votre Conseil qu'il était dans l'intérêt de votre société de renouveler son mandat pour une durée de six ans, ce qui vous sera proposé au moment du vote des résolutions.

De même, le mandat des Commissaires aux comptes et de leur suppléant, que vous aviez nommés lors de votre assemblée du 24 mai 1993, vient aujourd'hui à expiration. Nous vous proposons de les renouveler dans leurs fonctions pour un nouveau mandat de six ans.

Avant que de passer à la discussion générale et au vote des résolutions, témoignage de la confiance que vous voulez bien année après année nous renouveler, la parole revient maintenant à vos Commissaires aux comptes, qui, par leurs rapports et leurs explications, viendront compléter l'information que nous avons ainsi eu l'honneur de vous présenter.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

RESULTATS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	1994	1995	1996	1997	1998	
<i>(en milliers de francs)</i>						<i>(en K€)</i>
Situation financière en fin d'année						
Capital social :	52 800	52 800	52 800	52 800	52 800	8 049
Nombre d'actions :	1 056 000	1 056 000	1 056 000	1 056 000	1 056 000	
Résultat global des opérations						
Chiffre d'affaires hors taxes :	68 100	50 434	51 667	49 942	50 779	7 741
Bénéfice avant impôt, amortissements, provisions :	43 900	21 996	23 568	31 149	31 679	4 829
Impôt sur les sociétés :	3 899	4 910	5 732	2 711	2 893	441
Bénéfice après impôt, amortissements, provisions :	37 603	14 072	13 914	12 836	11 782	1 796
Montant des bénéfices distribués :	26 400	26 400	13 728	12 672	12 672	1 932
Résultat des opérations réduit à une seule action						
<i>(en francs)</i>						
Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions :	37,88	16,18	16,89	26,93	27,26	4,16
Bénéfice après impôt, amortissements, provisions :	35,61	13,33	13,18	12,16	11,16	1,70
Dividende versé à chaque action :	25,00	25,00	13,00	12,00	12,00	1,83
Avoir fiscal :	12,50	12,50	6,50	6,00	6,00	0,91
Personnel						
Nombre de salariés au 31 décembre :	34	32	24	25	26	
Montant de la masse salariale :	8 463	8 340	9 072	6 516	6 528	995
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, oeuvres sociales, ...) :	3 656	3 569	3 583	2 914	2 832	432

Note d'information émise en vue de la proposition de mise en œuvre
d'un programme de rachat d'actions propres
soumis à l'assemblée générale ordinaire du 25 mai 1999



En application des articles 2 et 3 du règlement 98-02, la Commission des Opérations de Bourse a apposé le 28 avril 1999 son visa n° 99-491 sur la présente note d'information.

INTRODUCTION

En application du règlement COB n° 98-02 du 6 septembre 1998, la présente note d'information a pour objet de décrire les objectifs et les modalités du programme de rachat d'actions proposé par CHANGE de la BOURSE, ainsi que ses incidences estimées sur la situation de ses actionnaires.

1 Objectifs du programme de rachat d'actions et utilisation des actions rachetées

Le présent programme de rachat d'actions de la société a pour objet de permettre à celle-ci d'intervenir sur le marché de son titre dans l'intérêt de ses actionnaires. La société n'envisage pas l'annulation des titres qu'elle serait amenée à détenir, les actions acquises sur le marché ayant vocation à être cédées sur le marché quand celui-ci le permet.

2 Cadre juridique

Ce programme s'inscrit dans le cadre de la loi DDOEF n° 98-546 du 2 juillet 1998 et des textes subséquents. Son autorisation est proposée à l'assemblée générale ordinaire du 25 mai 1999 au travers de sa troisième résolution ainsi rédigée :

"l'assemblée générale autorise le Conseil d'Administration à se porter acquéreur en Bourse ou hors Bourse d'actions de la société dans une proportion maximale de 10 % du capital, y compris les actions détenues à la date de la présente assemblée, en vue soit d'en régulariser le cours, soit éventuellement de procéder à une réduction de capital après autorisation d'une assemblée générale extraordinaire à tenir. Le prix maximum autorisé pour l'acquisition des titres est fixé à 300 francs (45,73€) ; le prix minimum de leur éventuelle cession sur le marché à 150 francs (22,87€). Cette autorisation est valable jusqu'à l'assemblée générale ayant statué sur les comptes de l'exercice 1999."

3 Modalités

a) part maximale du capital à acquérir et montant maximal des fonds consacrés à l'opération

L'autorisation soumise au vote de l'assemblée permettrait à la société de procéder au rachat de 10 % de ses propres actions dans la limite du plafond légal de 10 % du capital social. Le nombre d'actions émises s'élevant à 1 056 000, le programme porterait sur un maximum de 105 600 actions, sous déduction de celles déjà détenues au 25 mai 1999 dans le cadre de la troisième résolution de l'assemblée générale du 25 mai 1998 (au nombre de 7009 au 31 décembre 1998). La société s'engage à rester en permanence en-dessous du seuil légal de détention directe et indirecte de 10% du capital social. Sur la base du prix maximal autorisé, 300 francs, la réalisation intégrale du programme représenterait un investissement théorique maximum de 31,7 MF (4,8 M€).

Toutefois compte tenu de l'historique des transactions sur le titre, la société n'imagine pas, en pratique, avoir besoin d'intervenir sur plus de 2,5% du capital social.

b) fourchette d'intervention

Prix maximal de rachat : 45,73€ (300 francs) ; prix minimal de revente : 22,87€ (150 francs).

c) modalités de rachat

Les rachats pourront se faire, préférentiellement, par intervention sur le marché ou, selon les opportunités, par achats de blocs, sans allocation a priori de quota à l'une ou l'autre de ces deux modalités.

d) durée

L'autorisation donnée sera valable jusqu'à l'assemblée générale annuelle tenue en l'an 2000.

e) financement du programme de rachat

Les rachats d'actions seront financés au moyen de la trésorerie disponible de la société (de l'ordre de 105 MF au 31 décembre 1998).

4 Incidences financières

Il ne devrait pas y avoir d'incidence significative sur la situation financière de la société et sur le bénéfice par action, à l'exception des résultats réalisés lors de la revente éventuelle des titres sur le second marché et des modalités envisagées pour le financement du programme de rachat.

5 Régimes fiscaux des rachats

a) pour le cessionnaire

L'écart entre le prix auquel les titres seraient recédés sur le marché ou transférés dans le portefeuille de placement de la société et celui auquel ils auraient été achetés ou transférés dans le portefeuille de placement de la société constituera un élément constitutif du résultat fiscal taxé au taux de droit commun de l'exercice au cours duquel interviendra la cession ou le transfert.

b) pour les cédants

Conformément au 6° de l'article 112 du Code Général des Impôts, les profits de cession réalisés à cette occasion par les actionnaires de la société sont éligibles aux régimes des plus-values prévus aux articles suivants du Code Général des Impôts :

. 92 B, dès lors que l'ensemble des cessions sur tous titres excède, pour un même foyer fiscal et au cours d'une même année, le seuil de taxation fixé, à ce jour, à 50 000 francs. Le profit dégagé est alors imposé au taux de 26 %, divers prélèvements sociaux inclus,

. 160, pour les profits de cessions réalisés par des associés personnes physiques détenant au moins 25 % des droits sociaux de la société,

. 39 duodecies, pour les plus ou moins values professionnelles réalisées par des personnes non assujetties à l'impôt sur les sociétés.

Les actionnaires non résidents ne seraient pas soumis à imposition en France.

6 Intentions des personnes contrôlant la société

Au 31 décembre 1998, le capital de la société CHANGE de la BOURSE était détenu à raison de 51,45% par deux personnes physiques : Messieurs Daniel LUCIANI et Georges MERLE. Ceux-ci n'ont pas l'intention de modifier de façon significative leur pourcentage de détention à l'occasion de ces opérations de rachat d'actions.

A cette même date, le capital se répartissait comme suit :

	En nombre d'actions	En % d'actions	En droits de vote
Actionnaires majoritaires	543 261	51,45%	67,87%
Flottant	505 730	47,89%	32,13%
Auto-détention	7 009	0,66%	-
ENSEMBLE	1 056 000	100,00%	100,00%

Il n'existe pas de titres autres que les 1 056 000 actions ci-dessus détaillées, donnant accès immédiatement ou à terme au capital.

7 Personnes assumant la responsabilité de la note d'information

À notre connaissance, les données de la présente note d'information sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le programme de rachat d'actions de CHANGE de la BOURSE ; elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Le Président du Conseil d'Administration
Georges MERLE

Rapport général

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire du 24 mai 1993, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 1998 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société CHANGE DE LA BOURSE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Marseille, le 13 Avril 1999.

Les Commissaires aux Comptes

Jacques VAYSSE-VIC

Marcel VIRZI-LACCANIA

Rapport spécial

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article 103 de la loi du 24 juillet 1966, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I - Conventions conclues au cours de l'exercice

Le Conseil d'Administration de votre Société ne nous a pas signalé d'opérations pour l'exercice écoulé.

II - Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

A) Contractant : Monsieur Daniel LUCIANI

a) Nature et objet : Avantage en nature
Modalité : Mise à disposition d'un appartement de fonction sis à Marseille (13008), 4 Rue Martiny.

b) Nature et objet : Rémunération de son compte courant dont le solde à la clôture de l'exercice 1998 s'élève à : 185 236,16 F
Modalités : Taux annuel de 4,85 %
Intérêts comptabilisés en charge au titre de l'exercice 1998 : 77 136,21 F.

B) Contractant : Monsieur Georges MERLE

a) Nature et objet : Avantage en nature
Modalité : Mise à disposition d'un appartement de fonction sis à Marseille (13008), 427 Rue Paradis.

b) Nature et objet : Rémunération de son compte courant dont le solde à la clôture de l'exercice 1998 s'élève à : 183 771,75 F
Modalités : Taux annuel de 4,85 %
Intérêts comptabilisés en charge au titre de l'exercice 1998 : 25 631,55 F.

C) Contractant : SARL Voyages Beauvau

SARL Voyages Beauvau, filiale à 97% de Change de la Bourse, dont Monsieur Georges MERLE, Président-Directeur Général, est par ailleurs Gérant, dont Madame Françoise MERLE Administrateur, est par ailleurs Gérante et dont Monsieur Daniel HUMBERT, Administrateur-Directeur Général, est par ailleurs Fondé de Pouvoir avec pouvoir général d'engagement.

Objet : Convention générale de mise à disposition et d'utilisation de moyens conclue le 7 Avril 1997 avec la SARL Voyages Beauvau, selon autorisation du Conseil d'Administration en date du 4 Avril 1997 et ratification par l'Assemblée Générale du 26 Mai 1997 :

- au titre de la mise à disposition d'un emplacement au rez-de-chaussée de son immeuble, Change de la Bourse a facturé à Voyages Beauvau 51 796 F,

- au titre des charges liées à ce local, Change de la Bourse a facturé à Voyages Beauvau 25 898 F,

- au titre des frais d'exploitation, Change de la Bourse a facturé à Voyages Beauvau 56 467,61 F,

- au titre de sa commission de gestion, Change de la Bourse a facturé à Voyages Beauvau 31 517,50 F,

- au titre de la rémunération des sommes déposées dans ses livres, Change de la Bourse a versé à Voyages Beauvau 8 536 F.

Fait à Marseille, le 13 Avril 1999.

Les Commissaires aux Comptes

Jacques VAYSSE-VIC

Marcel VIRZI-LACCANIA

RESOLUTIONS

Première résolution

L'Assemblée Générale, lectures faites du rapport du Conseil d'Administration, du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'exercice 1998, approuve les termes des dits rapports ainsi que les opérations qui y sont décrites.

Elle approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes de l'exercice 1998 traduisant ces opérations.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus de leur gestion au cours de l'année 1998.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, constatant que le bénéfice distribuable au 31 décembre 1998 s'élève à 13 587 156,46 F, soit :

• Report à nouveau	1 805 472,50
• Résultat de l'exercice 1998	11 781 683,96
	<hr/>
total disponible	13 587 156,46

décide de l'affecter comme suit

• à la distribution, à compter du 15 juin 1999, d'un dividende de 12 F par action (*) (auquel s'ajoute un avoir fiscal déterminé selon les dispositions de l'article 158bis du C.G.I.)	12 672 000,00
• au report à nouveau, le surplus, soit	915 156,46
	<hr/>

ensemble 13 587 156,46

(*) à l'exclusion des actions propres détenues par la société au jour de l'assemblée

L'Assemblée Générale prend acte du rappel, effectué à son intention, relatif aux dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

Exercices	1995	1996	1997
Nombre d'actions	1 056 000	1 056 000	1 056 000
Dividende par action (F)	25,00	13,00	12,00
Avoir fiscal (F)	12,50	6,50	6,00
Revenu global (F)	37,50	19,50	18,00

Troisième résolution

L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration à se porter acquéreur en Bourse ou hors Bourse d'actions de la société dans une proportion maximale de 10 % du capital, y compris les actions détenues à la date de la présente assemblée, en vue soit d'en régulariser le cours, soit éventuellement de procéder à une réduction de capital après autorisation d'une assemblée générale extraordinaire à tenir. Le prix maximum autorisé pour l'acquisition des titres est fixé à 300 francs (45,73€) ; le prix minimum de leur éventuelle cession sur le marché à 150 francs (22,87€). Cette autorisation est valable jusqu'à l'assemblée générale ayant statué sur les comptes de l'exercice 1999.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle pour six ans le mandat d'administrateur de Monsieur Daniel Luciani. Ce mandat expirera avec l'assemblée ayant statué sur les comptes de l'exercice 2004.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle pour six ans Monsieur Marcel Virzi-Laccania dans ses fonctions de commissaire aux comptes titulaire. Ce mandat expirera avec l'assemblée ayant statué sur les comptes de l'exercice 2004.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle pour six ans Monsieur Jacques Vaysse-Vic dans ses fonctions de commissaire aux comptes titulaire. Ce mandat expirera avec l'assemblée ayant statué sur les comptes de l'exercice 2004.

Septième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle pour six ans Monsieur Jean-Marc Pascual dans ses fonctions de commissaire aux comptes suppléant. Ce mandat expirera avec l'assemblée ayant statué sur les comptes de l'exercice 2004.

Les comptes de la société sont présentés selon les normes comptables applicables aux établissements de crédit, édictées par le Comité de la réglementation bancaire en son règlement 91-01 modifié adaptant à la France les dispositions de la Directive 86/635/CEE du Conseil des Communautés Européennes en date du 8 décembre 1986. Ces dispositions sont conçues pour satisfaire les besoins en matière de calcul des agrégats monétaires, aux niveaux national et européen, et faciliter la comparabilité des comptes des établissements de crédit à l'intérieur de l'Union européenne. En raison de la nature même des opérations effectuées par les établissements de crédit, un certain nombre de postes ou de sous-postes sont la résultante de compensation entre charges et produits. Il en est ainsi des résultats des opérations financières et des constitutions/reprises de provisions. L'annexe complète et commente les informations fournies dans le bilan et le compte de résultat.

Les comptes ont été établis dans le respect des principes comptables généralement admis dans la profession bancaire française :

- prudence,
- continuité de l'exploitation,
- permanence des modes d'évaluation d'un exercice sur l'autre,
- indépendance des exercices.

Conformément aux règles et habitudes de la profession, et sauf indication contraire, tous les chiffres sont mentionnés en milliers de francs.

Enregistrement des opérations en devises, or et autres monnaies métalliques

Les avoirs (globalement 1 327 929 F) et dettes (141 471 F) libellés en devises étrangères (hors zone Euro), ainsi que les monnaies métalliques propriété de l'établissement, ont été enregistrés pour leur contre-valeur en francs sur la base des cours officiels du 31 décembre 1998. Les différences entre les montants résultant de l'évaluation des comptes de position de change et les montants inscrits dans les comptes de contre-valeur de position de change ont été portées au compte de résultat.

Les produits et les charges effectivement perçus ou payés en devises ont été enregistrés en francs français au cours du jour des opérations correspondantes.

Immobilisations corporelles et incorporelles

La valeur brute de ces éléments correspond à leur valeur d'entrée dans le patrimoine de l'entreprise (prix d'achat, majoré des frais accessoires de mise en service, à l'exclusion de tous frais d'acquisition ou frais financiers).

Les biens correspondants n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation.

Le fonds commercial correspond d'une part aux sommes déboursées par la société pour acquérir la maîtrise des guichets de son siège ouverts au public (pour la moitié de leur superficie), soit 1 122 250 F en 1979, de seconde part à l'acquisition en 1993 d'une partie de la clientèle de son activité de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières, soit 800 000 F.

Les amortissements pour dépréciation ont été, sauf exception signalée, calculés selon le mode linéaire sur la base de la durée de vie probable normale de ces immobilisations.

Les durées généralement retenues sont les suivantes :

+ logiciels informatiques	1 an
+ locaux d'exploitation	30 ans
+ immeubles de rapport	50 ans
+ agencements des locaux (selon la nature des travaux)	4 à 13 ans
+ véhicules	4 ans
+ matériel de bureau	5 à 10 ans
+ - d° - informatique (dégressif)	3 à 4 ans
+ mobilier de bureau	10 ans

Créances et dettes

Elles sont reprises dans les comptes de la société pour leur valeur nominale. Il a été constitué une provision pour dépréciation de 69 570 F.

Leur échelonnement dans le temps est indiqué à la note n° 5 a).

Le coût probable des congés acquis par le personnel à la date du 31 décembre 1998, estimé globalement à 652 117 F (salaires et charges sur salaires), apparaît au passif du bilan à la ligne "autres passifs - personnel et organismes sociaux". Sur option de l'entreprise pour le régime institué à l'article 39 1° bis alinéa 2 du C.G.I., la fraction de ce montant correspondant aux congés acquis depuis le 1er juin 1998, soit 447 932 F, n'a pas été déduite du résultat fiscal.

Portefeuilles de valeurs mobilières

(titres de transaction, de placement, d'investissement ou de participation)

Les titres de transaction sont ceux que l'établissement achète ou vend sur un marché avec l'intention de les revendre ou de les racheter à brève échéance (six mois au plus), ainsi que le ferait un négociant de ses marchandises. Ils sont comptabilisés à leur prix d'acquisition, frais inclus. S'ils viennent à être conservés plus de six mois, ils sont reclassés dans la catégorie des titres de placement ou d'investissement à leur valeur de marché au jour du transfert. Au bilan, ils sont évalués au cours du marché du dernier jour boursier. L'écart de réévaluation est enregistré au compte de résultat.

Les titres d'investissement sont des titres à revenu fixe destinés à être conservés jusqu'à leur échéance. En l'absence de risque, hormis celui de la signature de l'émetteur, les éventuels écarts de cours n'ont pas à être constatés en comptabilité. L'établissement n'a pas détenu de titres de cette catégorie au cours de l'exercice.

Les titres de placement sont ceux qui n'entrent dans aucune des autres catégories (transaction, investissement, participation). Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus. Les plus-values latentes éventuelles, à la clôture de l'exercice, ne sont pas enregistrées ; les moins-values, différence entre leur prix d'acquisition et leur dernier cours sur le marché, font l'objet d'une provision. A fin 1998, une moins-value latente de 472 762 F a été ainsi provisionnée.

Pour ces trois catégories de titres, les intérêts courus à la clôture de l'exercice sont comptabilisés.

Les titres de participation, exclusivement constitués de titres non cotés, apparaissent au bilan à leur prix d'acquisition (méthode des coûts historiques).

Charges et produits des jeux enregistrés par l'intermédiaire du Gie Prélo

Le Gie Prélo est un Gie de moyens créé entre les différents Émetteurs qui encaisse pour leur compte et leur répartit les commissions qui leur reviennent au titre des différents jeux de loteries instantanées. Celles-ci apparaissent sous la rubrique "Commissions (produits) sur opérations avec la clientèle" du compte de résultat pour un montant de 13 914 629 F.

De même, il assure pour leur compte les tâches matérielles de diffusion, d'encaissement et de contrôle des billets des diverses loteries qui leur incombent en vertu de leur statut et de leurs obligations à l'égard de La Française des Jeux et leur en répercute le coût à l'identique. Les montants correspondants sont repris sous la rubrique "Autres charges d'exploitation bancaire - jeux et loteries" du compte de résultat et s'élèvent à 965 189 F.

Par ailleurs, le Gie PRÉLO centralise et répartit les dépenses de promotion commerciale des jeux à charge des Émetteurs. Celles-ci apparaissent sous la rubrique "Autres charges d'exploitation bancaire - jeux et loteries" du compte de résultat pour un montant de 1 103 051 F.

Enfin, il a eu à supporter en 1998 diverses contributions mises à sa charge par La Française des Jeux, pour un montant de 7 578 000 francs (part Change de la Bourse).

Compte tenu de leur caractère contestable (et contesté) tant quant à leur principe que dans leur montant, celles-ci ont été traduites dans les comptes de la société au moyen de deux provisions et d'un produit, chacun pour 7 578 000 francs :

* la première provision tend à traduire le caractère juridiquement contestable de ces charges,

* la seconde, pour dépréciation du compte du Gie Prélo, vise à rétablir la symétrie avec le compte de Change de la Bourse dans les livres de ce dernier après son assemblée annuelle dont les comptes n'ont pas été approuvés par votre société,

* le produit, constaté dans un compte de transfert de charges, rétablit l'équilibre en considérant que ces charges devraient être en définitive supportées par un tiers non encore identifié.

Charges et produits exceptionnels

Les comptes de charges et produits exceptionnels enregistrent les traductions comptables des opérations et événements qui, tant par leur importance que par leur non répétitivité, ne peuvent être considérés comme constituant le résultat courant de l'entreprise.

Engagements financiers en matière de retraites

Il n'a pas été contracté d'engagement de ce type au profit de personnes ayant quitté l'entreprise.

En ce qui concerne le personnel actuellement en activité, il n'a pas été constitué de provision à ce titre.

La quote-part des indemnités de départ à la retraite, calculées conformément aux dispositions de l'article L 122-14-13 alinéa 2 du Code du Travail, acquise au 31 décembre 1998 par les membres du personnel sur la base de leur ancienneté effective à cette même date représente une somme de 551 577 F.

BILANS COMPARES AU 31 DECEMBRE

ACTIF	1998		1997	
	en milliers de francs	en K€	en milliers de francs	en K€
Caisse, banques centrales, comptes courants postaux ...	7 266	1 108	4 276	652
Créances sur les établissements de crédit	8 780	1 339	15 971	2 435
- à vue	1 401		2 600	
- à terme	7 379		13 371	
Créances sur la clientèle :	1 645	251	652	99
- autres concours à la clientèle	522			
- comptes ordinaires débiteurs	1 123		652	
Obligations et autres titres à revenu fixe	82 422	12 565	91 566	13 959
Actions et autres titres à revenu variable	5 423	827	2 544	388
Participations et activités de portefeuille	8 710	1 328	8 710	1 328
Immobilisations incorporelles	2 122	323	2 061	314
Immobilisations corporelles	16 703	2 546	18 339	2 796
Actions propres	1 332	203	0	0
Autres actifs	31 879	4 860	25 256	3 850
- jeux	23 260		15 668	
- Etat	90		851	
- comptes relatifs aux opérations sur titres	4 225		7 286	
- divers	4 304		1 451	
Comptes de régularisation	736	112	599	91
TOTAL	167 018	25 462	169 974	25 912

PASSIF	1998		1997	
	en milliers de francs	en K€	en milliers de francs	en K€
Dettes envers les établissements de crédit à vue	150	23	5	1
Comptes créditeurs de la clientèle à vue autres que comptes d'épargne à régime spécial	17 189	2 620	26 735	4 076
- à vue	17 189		20 718	
- à terme	0		6 017	
Autres passifs	2 542	388	2 316	353
- personnel et organismes sociaux	1 506		1 389	
- Etat	594		353	
- divers	442		574	
Comptes de régularisation	100	15	98	15
Provisions pour risques et charges	25 370	3 868	18 263	2 784
Sous-total hors capitaux propres	45 351	6 914	47 417	7 229
Capital	52 800	8 049	52 800	8 049
Réserves	55 280	8 427	55 280	8 427
Report à nouveau	1 805	275	1 641	250
Bénéfice de l'exercice	11 782	1 796	12 836	1 957
Sous-total des capitaux propres	121 667	18 548	122 557	18 684
TOTAL	167 018	25 875	169 974	25 912

HORS BILAN

Néant

COMPTES DE RESULTATS COMPARES

	1998		1997	
	en milliers de francs	en K€	en milliers de francs	en K€
Produits et charges d'exploitation bancaire	43 485	6 629	46 734	7 125
+ Intérêts et produits assimilés	3 188	486	3 451	526
• sur opérations avec les établissements de crédit	202		233	
• sur opérations avec la clientèle	26		104	
• sur obligations et autres titres à revenu fixe	2 960		3 114	
- Intérêts et charges assimilées	- 139	- 21	- 226	34
• sur opérations avec les établissements de crédit	- 28		- 4	
• sur opérations avec la clientèle	- 111		- 154	
• sur obligations et autres titres à revenu fixe			- 68	
+ Revenus des titres à revenu variable	9 226	1 406	10 847	1 654
+ Commissions (produits)	32 398	4 939	29 776	4 539
• sur opérations avec la clientèle	20 111		18 962	
(dont : commercialisation des jeux)	20 111		18 962	
• sur opérations sur titres	3 807		3 068	
• sur opérations de change	8 298		7 746	
- change touristique	6 657		6 519	
- or et argent	1 641		1 227	
• sur prestations de services financiers	182			
- Commissions (charges)	- 2 116	- 323	- 1 744	- 266
• sur opérations sur titres	- 2 027		- 1 695	
• sur opérations de change	- 89		- 49	
+ Gains sur opérations financières	928	141	4 846	739
• solde des PV/MV sur cessions de titres de transaction....	797		4 846	
• solde des PV/MV sur cessions de titres de placement	55			
• solde des PV/MV sur opérations sur instruments financiers..	76			
- Pertes sur opérations financières	0	0	- 216	- 33
• solde des PV/MV sur cessions de titres de placement			- 216	

AU 31 DECEMBRE

	1998		1997	
	en milliers de francs	en K€	en milliers de francs	en K€
Autres produits et charges ordinaires	- 28 810	- 4 392	- 29 950	- 4 566
+ Autres produits d'exploitation	2 106	321	745	114
• autres produits d'exploitation non bancaire	2 106		745	
- reprises de provisions		1 576		426
- produits sur cessions d'immobilisations		0		7
- autres produits		530		312
- Charges générales d'exploitation	- 16 861	- 2 570	- 16 693	- 2 545
• frais de personnel	- 10 080		- 9 930	
- salaires et traitements		- 6 703		- 6 449
- charges de retraite		- 623		- 769
- autres charges sociales		- 2 209		- 2 145
- impôts, taxes, versements assimilés sur rémunérations		- 545		- 567
• autres frais administratifs	- 6 781		- 6 763	
- Dotation aux comptes d'amortissements et de provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles	- 2 401	- 366	- 2 380	- 363
- Autres charges d'exploitation	- 11 782	- 1 796	- 11 550	- 1 761
• autres charges d'exploitation bancaire : jeux et loteries (dont provisions pour charges).....	- 10 584	- 7 578	- 10 099	- 5 400
• autres charges d'exploitation non bancaire	- 1 198		- 1 451	
- pertes sur cessions d'immobilisations		- 20		- 242
- dotations de provisions		- 1 106		- 1 136
- autres charges		- 72		- 73
- Solde des corrections de valeur sur créances	128	20	- 72	- 11
+/- RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOT	14 675	2 237	16 784	2 559
Produits et charges exceptionnels	0		- 1 237	- 189
+ Produits exceptionnels	0		176	
- Charges exceptionnelles	0		- 1 413	
RESULTAT AVANT IMPOT	14 675	2 237	15 547	2 370
Impôt sur les sociétés	2 893	441	2 711	413
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	11 782	1 796	12 836	1 957

NOTES ANNEXES

Note 1 Projet d'affectation du résultat

	Réserve spéciale des P.V. à L.T.	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Report à nouveau	Mise en distribution	TOTAL
Dotation	-	-	-	-	11 782	11 782
Prélèvement	-	-	-	-	-	-
ENSEMBLE.....	-	-	-		11 782	11 782
(en K€)	-	-	-		1 796	1 796

Note 2 Mouvements de l'actif immobilisé

	Au 31-12-97		Mouvements de l'exercice			Au 31-12-98		
	bruts	nets	acquisitions ou transferts	cessions nettes	amortis- sements	bruts	amort./ prov.	nets
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES								
<i>Fonds commerciaux</i>	1 922	1 922				1 922		1 922
<i>Concession d'emplacement</i>	142	136			2	142	8	134
<i>Logiciels informatiques</i>	60	3	74		11	134	68	66
Sous-total	2 124	2 061	74		13	2 198	76	2 122
(en K€)	324	314	11		2	335	12	323
IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
Immeubles d'exploitation	23 895	16 712	76		1 841	23 947	9 000	14 947
Terrains et constructions	4 697	2 943			180	4 697	1 934	2 763
Agencements et installations	15 638	10 702	76		1 604	15 690	6 516	9 174
Logements de fonction	3 560	3 067			57	3 560	550	3 010
Immeubles hors exploitation	440	324			7	440	123	317
Matériels	3 867	1 304	976	302	539	3 902	2 463	1 439
Véhicules	675	492	726	302	211	902	197	705
Matériel de bureau	1 783	269	230		232	1 795	1 528	267
Mobilier de bureau	1 409	543	20		96	1 205	738	467
Sous-total	28 202	18 340	1 052	302	2 387	28 289	11 586	16 703
(en K€)	4 299	2 796	160	46	364	4 313	1 766	2 546
IMMOBILISATIONS FINANCIERES								
<i>Participations et activités de portefeuille</i>	8 710	8 710				8 710		8 710
Sous-total	8 710	8 710				8 710		8 710
(en K€)	1 328	1 328				1 328		1 328
TOTAL	39 036	29 111	1 126	302	2 400	39 197	11 662	27 535
(en K€)	5 951	4 438	172	46	366	5 976	1 778	4 198

Note 3 Portefeuille-titres

a) Ventilation des titres entre les différents portefeuilles au 31 décembre 1998

	Transaction	Placement	Investissement	ENSEMBLE
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	66 005	16 173	-	82 178
<i>organismes publics</i>	20 109	5 999		26 108
<i>autres émetteurs</i>	45 896	10 174		56 070
<i>dont OPCVM français et de capitalisation</i>	7 551			7 551
Actions et autres titres à revenu variable	4 887	536	-	5 423
Actions propres	1 332	-	-	1 332
TOTAL	72 224	16 709	0	88 933
	(en K€) 11 010	2 548		13 558

Les titres détenus dans le portefeuille de placement proviennent de transferts du portefeuille de transaction effectués au cours de l'exercice 1997 et de l'exercice 1998.

	valeur d'acquisition	prime linéaire	valeur du marché	+ ou - values latentes provisionnées	valeur comptable
Titres de placement	17 182		16 807	- 374 - 473	16 709
TOTAL	17 182		16 807	- 374 - 473	16 709
	(en K€) 2 619		2 562	- 57 - 72	2 547

b) Titres cotés et non cotés

	Cotés	Non cotés	ENSEMBLE
Obligations et autres titres à revenu fixe	54 178	28 000	82 178
Actions et autres titres à revenu variable	5 423	-	5 423
Participations et titres de l'activité de portefeuille	-	8 710	8 710
Actions propres	1 332	-	1 332
TOTAL	60 933	36 710	97 643
	(en K€) 9 290	5 596	14 886

c1) Filiale : VOYAGES BEAUVAU : 3, place du Gal de Gaulle 13001 MARSEILLE
SARL au capital de 50.000 F détenue à 97 %
capitaux propres : 160 résultat au 31.12.98 : 32

c2) Participations : néant

c3) Entreprises dont la société est associé indéfiniment responsable :

- Gie PRELO : 5, rue Christophe Colomb 75008 PARIS
- Gie PRELO LOISIRS : 5, rue Christophe Colomb 75008 PARIS

d) Ventilation des revenus des titres à revenu variable

Actions et autres titres à revenu variable	9
Participations et titres de l'activité du portefeuille	9 217
ENSEMBLE	9 226

Note 4 Fonds propres, réserves et provisions

a) Capital social (au 31.12.98)

Montant :	52 800 KF
Nombre d'actions ordinaires :	1 056 000
Valeur nominale d'une action :	50 F

Toutes les actions, sauf celles détenues par la société elle-même, ont un droit égal dans la répartition des bénéfices.

Les statuts accordent un droit de vote double aux actions nominatives détenues depuis cinq ans au moins.

Nombre d'actions à droit de vote double :	541 665
---	---------

b) Obligations convertibles et titres similaires : néant

c) Le capital est entièrement libéré.

d) Actions de la société détenues par elle-même

Actions détenues au 31 décembre 1998 :	7 009
Actions achetées pendant l'exercice :	7 009
Actions vendues pendant l'exercice :	0

e) Ventilation des réserves (avant affectation du résultat)

réserve légale :	5 280
réserve spéciale des plus-values à long terme :	0
réserve extraordinaire :	50 000
ENSEMBLE	55 280

f) Ecart de réévaluation

Les immobilisations n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation.

g) Provisions pour risques et charges

. pour litiges	24 191
. pour retraite	0
. pour impôts	0
. pour autres charges	1 179
ENSEMBLE	25 370

Note 5 Echéanciers

a) Créances, dettes et engagements (y compris les intérêts courus)

	moins de 3 mois	3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	ENSEMBLE
ACTIF					
créances sur établissements de crédit et clientèle	9 524	-	-	901	10 425
obligations et autres titres à revenu fixe	38 313	-	23 914	20 196	82 422
créances subordonnées	-	-	-	-	-
TOTAL	47 837	-	23 914	21 097	92 847
PASSIF					
dettes envers établissements de crédit et clientèle	17 339	-	-	-	17 339
dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-
dettes subordonnées	-	-	-	-	-
TOTAL	17 339	-	-	-	17 339

HORS BILAN

Néant

dont dette à moins de trois mois à l'égard de Voyages Beauvau : 22

dont se rapportant à des entreprises liées : néant

b) Intérêts courus ou échus au 31.12.98

	Intérêts courus à recevoir	Intérêts échus à payer
sur créances ou dettes sur les établissements de crédit	84	-
sur créances ou dettes sur la clientèle	-	103
sur obligations et autres titres à revenu fixe	243	-
TOTAL	327	103

Note 6 Ventilation de l'impôt

	Résultat avant impôt	Résultat fiscal	Impôt	Résultat comptable
Résultat courant	14 674	14 674		14 674
Charges définitivement exclues du droit à déduction		341		
Plus-values latentes sur OPCVM taxées		697		
Charges de l'exercice 1998 à déduire du résultat fiscal des exercices 1999 et ultérieurs		487		
Charges des exercices 1997 et antérieurs déduites du résultat fiscal 1998		- 506		
Reprises de provisions antérieurement taxées		- 200		
Assiette et I.S.		15 493	5 164	- 5 164
Avoirs fiscaux imputables			- 2 787	+ 2 787
Contribution additionnelle			516	- 516
Crédit d'impôt pour création d'emploi			- 1	+ 1
Total résultat courant	14 674		2 892	+ 11 782
Résultat exceptionnel passible I.S.	0	0	0	0
Total résultat exceptionnel	0	0	0	0
ENSEMBLE	14 674	15 492	2 892	11 782
(en K€)	2 237	2 362	441	1 796

Note 7 Personnel et organes sociaux

a) Effectif moyen en activité au cours de l'exercice

	Hommes	Femmes	ENSEMBLE
Employés	6	10	16
Cadres et assimilés	5	4	9
Dirigeants	2	-	2
TOTAL	13	14	27

b) Organes sociaux : rémunération et engagements en leur faveur

	Rémunérations	Avances et crédits accordés durant l'exercice	Engagement pris au titre d'une garantie
Conseil d'Administration	73	néant	néant
Direction Générale	1 446	néant	néant
Anciens Administrateurs ou membres de la Direction Générale (engagements en matière de retraite seulement)	-	-	néant

Selon l'article 9 du Règlement 85-12 du Comité de la Réglementation bancaire, l'inclusion de certaines entreprises dans le champ de la consolidation d'un établissement de crédit n'est pas obligatoire lorsqu'elle ne présente pas un caractère significatif et, notamment, lorsque le total du bilan de la filiale est à la fois inférieur à 1 % de celui de l'établissement de crédit et à 10 millions d'Euros. Tel est le cas pour Voyages Beauvau.

Au cas présent, ces comptes consolidés ne fourniraient aucune information supplémentaire : compte tenu de l'utilisation de plans différents (plan comptable bancaire pour Change de la Bourse et plan comptable général pour Voyages Beauvau) la consolidation se fait obligatoirement par mise en équivalence (articles 357-3 de la loi du 24 juillet 1966 et 248 du décret du 23 mars 1967).

Soucieux d'une information optimale de nos actionnaires, nous avons préféré reproduire ici le rapport de gestion et les comptes intégraux de notre filiale.

Rapport de gestion

Ce second exercice depuis la reprise de 97 % du capital de votre société par Change de la Bourse et l'installation de votre agence dans son hall clientèle, est le premier couvrant une année complète, les exercices coïncidant désormais avec l'année civile.

L'année 1998 a validé l'intuition de votre gérance devant la nécessité de cette opération : appuyée par une structure conséquente, dotée de moyens accrus, disposant de locaux adaptés et bénéficiant d'un achalandage important, votre société a vu après une campagne publicitaire sans précédent ses produits d'exploitation progresser de plus de 30 % et son bénéfice social multiplié par 12 (à durée comparable). Malgré certains espoirs commerciaux déçus (non obtention de marchés publics), l'objectif que nous nous étions fixé pour 1998 devant votre assemblée du 16 février dernier a été atteint : l'exploitation est équilibrée. La poursuite d'une intense activité de prospection commerciale, une constante priorité donnée à la satisfaction des besoins de chaque client, jointes à l'enthousiasme de toute l'équipe, laissent augurer une rentabilité satisfaisante pour 1999.

L'exercice 1998 dégage un profit net de 31 617 francs, à comparer aux 1 912 francs de profit de l'exercice 1er avril - 31 décembre 1997, mais aussi à la perte de 123 572 francs de l'exercice 1er avril 1996 - 31 mars 1997. Les fonds propres passent ainsi à 191 851 francs, tandis que le fonds de roulement progresse de 59 128 francs à 168 197 francs après la cession du droit au bail du précédent local de la rue Beauvau.

Explicitons les éléments essentiels de ce résultat :

a) les commissions enregistrées ont atteint 1 367 566 francs en douze mois, contre 739 845 francs au cours de l'exercice précédent (neuf mois), soit un taux de progression de 38 %. Par rapport aux réalisations du dernier exercice précédant le transfert (820 576 francs du 1er avril 1996 au 31 mars 1997), elles sont en hausse de 67 %. Ce résultat est dû, entre autres, à la confiance d'un nouveau client qui au cours de l'année écoulée nous a confié la quasi exclusivité de ses déplacements. Le seuil de 1,150 MF de commissions, que nous considérons nécessaire pour assurer l'équilibre de l'exploitation, a été ainsi largement dépassé et le bénéfice d'exploitation atteint 36 380 francs, à comparer aux pertes de 115 875 francs de l'exercice 1er avril - 31 décembre 1997 et de 260 722 francs de l'exercice 1996/1997 ;

Le taux de commissionnement (rapport des commissions enregistrées au volume de facturation) a encore sensiblement progressé d'un exercice sur l'autre, passant de 7,55 % à 8,00 % grâce, notamment, à une importance relative accrue des ventes de voyages touristiques. La politique de réduction systématique des taux de commissionnement des grandes compagnies aériennes ne permet malheureusement pas d'espérer pour l'avenir la poursuite de cette progression, ni même le maintien du taux moyen constaté en 1998.

b) Le bénéfice financier de l'exercice a été ramené à 8 396 francs, contre 91 526 francs du 1er avril au 31 décembre 1997 et 216 244 francs en 1996/1997. Ce résultat ne correspond plus qu'au seul placement des excédents de trésorerie de la société.

c) Le résultat exceptionnel est négatif de 409 francs. Ce solde correspond à l'apurement de la précédente gestion et inclut une plus-value de 21 708 francs constatée à la cession, le 6 janvier 1998, du bail afférent aux anciens locaux du 7, rue Beauvau. Il comprend également, à hauteur de 5 000 francs, la reprise de la provision pour risque de non imputabilité de la cotisation IFA de 1997. Cette reprise compense partiellement la charge de 12 750 francs d'impôt sur les sociétés qui apparaît au débit du compte de résultat : compte tenu de l'importance du report déficitaire, les cotisations d'IFA pour 1997 et 1998 ont été définitivement prises en charge.

Enfin, conformément aux dispositions de l'article 50 de la loi sur les sociétés commerciales, nous vous rendons compte de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, de la convention générale de mise à disposition et d'utilisation de moyens conclue le 7 avril 1997 entre votre société et Change de la Bourse, convention que vous aviez préalablement approuvée lors de votre assemblée du 13 mars 1997 :

- . au titre de la mise à disposition d'un emplacement au rez-de-chaussée de son immeuble, Change de la Bourse a facturé à Voyages Beauvau 51 796 francs,
- . au titre des charges liées à ce local, Change de la Bourse a facturé à Voyages Beauvau 25 898 francs,
- . au titre des frais d'exploitation, Change de la Bourse a facturé à Voyages Beauvau 56 547,61 francs,
- . au titre de sa commission de gestion, Change de la Bourse a facturé à Voyages Beauvau 31 517,50 francs,
- . au titre de la rémunération des sommes déposées dans ses livres, Change de la Bourse a versé à Voyages Beauvau 8 536 francs.

VOYAGES BEAUVAU

Bilans comparés au 31 Décembre (en francs)

ACTIF	1998			1997 (9 mois)
	Brut	Amortissements / Provisions	Net	Net
Fonds commercial				70 000
Immobilisations corporelles				
installations agencement divers	9 370	2 105	7 265	8 436
matériels bureau et informatique	35 221	18 832	16 389	22 670
Total actif immobilisé	44 591	20 937	23 654	101 106
Clients	1 333 463	8 047	1 325 416	702 294
Personnel.....	8 500		8 500	
Etat.....	11 102		11 102	32 118
Banques.....	0		0	181 799
Caisse.....	853		853	3 494
Autres.....	59 940		59 440	
<i>Sous-total.....</i>	<i>1 413 358</i>	<i>8 047</i>	<i>1 405 311</i>	<i>919 705</i>
Charges constatées d'avance	14 070		14 070	10 004
Total actif circulant	1 427 428	8 047	1 419 381	929 709
TOTAL	1 472 019	20 937	1 443 035	1 030 815

PASSIF	1998	1997 (9 mois)
Capital	50 000	50 000
Réserve légale	5 000	5 000
Autres réserves	46 771	46 771
Report à nouveau	58 463	56 551
Résultat de l'exercice	31 617	1 912
Total capitaux propres	191 851	160 234
Provisions pour risques et charges	0	5 000
Total provisions	0	5 000
Banques	1 769	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 067 332	710 176
Organismes sociaux	177 652	152 208
Etat.....	4 432	3 197
Total dettes et comptes rattachés.....	1 251 185	865 581
TOTAL	1 443 035	1 030 815

Comptes de résultats comparés au 31 Décembre (en francs)

CHARGES	1998	1997 (9 mois)
Charges d'exploitation	1 388 896	931 438
Autres achats et charges extérieures.....	365 263	256 849
<i>Matériels et fournitures</i>	22 051	36 820
<i>Sous traitance générale</i>	88 064	54 375
<i>Location locaux</i>	51 796	73 717
<i>Prestations Amadeus-Esterel</i>	38 901	37 801
<i>Maintenance et entretien informatique</i>	10 065	4 939
<i>Assurances</i>	8 473	6 615
<i>Entretien des locaux</i>	25 898	3 671
<i>Intermédiaires et honoraires</i>	0	2 219
<i>Publicité, publications, relations publiques</i>	73 276	7 582
<i>Déplacements, missions, réceptions</i>	2 090	563
<i>Affranchissements, téléphone</i>	2 396	1 552
<i>Services bancaires et assimilés</i>	27 293	19 485
<i>Retenue garantie SNCF</i>	2 530	
<i>Cotisations professionnelles</i>	12 430	7 511
Impôts, taxes et versements assimilés	40 899	34 346
Salaires et traitements	679 052	480 578
Charges sociales	280 921	152 900
Dotations aux amortissements	7 452	6 163
Dotations aux provisions pour risques et charges ..	8 047	
Créances irrécouvrables	6 508	
Autres charges diverses	754	602
Charges financières	140	116
Charges exceptionnelles	97 117	8 881
P.R. des éléments d'actif immobilisé cédés	70 000	
Charges sur exercices antérieurs	27 117	
Impôt sur les bénéfices	12 750	
Résultat de l'exercice	31 617	1 912
TOTAL	1 530 520	942 347

PRODUITS	1998	1997 (9 mois)
Produits d'exploitation	1 425 276	815 561
Production vendue	1 367 566	739 845
Autres produits	57 710	21 527
Transferts de charges	0	54 189
Produits financiers	8 536	91 643
Produits exceptionnels	96 708	35 143
Cession d'éléments d'actif immobilisé.....	91 708	
Reprise provision IFA	5 000	
TOTAL	1 530 520	942 347

Notes annexes

Note 1 Règles et méthodes comptables

Les principes comptables habituellement retenus par la profession pour l'établissement et la présentation des comptes annuels ont été appliqués :

- prudence,
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées ont été les suivantes :

- inscription en comptabilité des éléments d'actif selon la méthode des coûts historiques,
- calcul des amortissements suivant le mode linéaire sur la base de la durée de vie probable normale des immobilisations.

Tous les montants sont exprimés en francs.

Note 2 Engagements financiers et autres informations

- . Engagement de garantie financière professionnelle reçu de APS, 6 rue Villaret de Joyeuse 75017 PARIS : 650 000 francs.

Note 3 Bilan actif

- . Frais d'établissement : *néant*
- . Fonds commercial : *néant*
- . Actif immobilisé :

	à l'ouverture	Mouvements de l'exercice augmentation/cession	à la clôture
<i>Valeurs brutes :</i>			
Immobilisations incorporelles	70 000	- 70 000	0
Immobilisations corporelles	44 591		44 591
TOTAL	114 591	- 70 000	44 591
<i>Amortissements et provisions :</i>			
Immobilisations corporelles	13 484	7 452	20 937
TOTAL	13 484	7 452	20 937

- . Créances représentées par des effets de commerce : *néant*

- . Etat des créances :

	Montants bruts	à 1 an au plus	à plus d'un an
- Actif immobilisé	0	0	0
- Actif circulant	1 413 358	1 413 358	0
- Charges constatées d'avance	14 070	14 070	0

- . Produits à recevoir inclus dans les postes de l'actif : 59 440 (autres créances)

- . Charges constatées d'avances : cette rubrique ne comporte que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

- . Charges à répartir : *néant*

Note 4 Bilan passif

- . Capital social : nombre de parts sociales en début d'exercice : 500 en fin d'exercice : 500
valeur nominale en début d'exercice : 100 F en fin d'exercice : 100 F

- . Provisions :

	à l'ouverture	reprise	constitution	à la clôture
pour risques et charges	5 000	5 000	0	0
pour dépréciation	0	0	8 047	8 047

- . Etat des dettes : toutes les dettes sont à moins d'un an

- . Dettes représentées par des effets de commerce : *néant*

- . Charges à payer incluses dans les postes du passif : fournisseurs : 1 067 332
dettes fiscales et sociales : 182 084

- . Produits constatés d'avance : *néant*

CHANGE DE LA BOURSE

Siège social :

3, place du Général de Gaulle

13001 Marseille

Téléphone : 04 91 13 09 00

Télécopie : 04 91 13 09 09

Société Anonyme au capital de 52 800 000 F

RCS Marseille 057 804 783 B

Société Financière régie par la loi du 24 janvier 1984

Code interbancaire : 16 330

Conseil d'Administration

Georges Merle

Président-Directeur Général

Daniel Humbert

Administrateur-Directeur Général

Daniel Luciani

Administrateur

Marie-Thérèse Luciani

Administrateur

Françoise Merle

Administrateur

Direction Générale

Georges Merle

Président-Directeur Général

Daniel Humbert

Directeur Général

Murielle Pioli

Secrétaire Général

Commissaires aux Comptes

Marcel Virzi-Laccania

Titulaire

Jacques Vaysse-Vic

Titulaire

Jean-Marc Pascual

Suppléant

Nos informations financières : <http://www.PRLine.com>